Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-deuxième session
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

EB132/3
14 décembre 2012

Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à sa deuxième réunion extraordinaire

1. Suite à la décision du Conseil exécutif EB131(10),[1] une réunion extraordinaire du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif, ouverte à tous les États Membres, a été organisée à Genève les 6 et 7 décembre 2012 ; 98 États Membres et une organisation d'intégration économique régionale ont assisté à la réunion qui a été présidée par le Dr Jamal Thabet Nasher (Yémen).

2. La réunion extraordinaire du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif a été organisée dans le cadre du programme de réforme de l'OMS, étant entendu que la question du financement futur de l'Organisation constitue un axe central de ce processus.

3. Deux points étaient inscrits à l'ordre du jour du Comité : i) Options pour améliorer la transparence, la prévisibilité et la flexibilité du financement de l'OMS ; et ii) Examen des questions soulevées lors des débats des comités régionaux concernant le projet de douzième programme général de travail et le projet de budget programme 2014-2015. Les États Membres ont eu sur le premier point de l'ordre du jour une discussion approfondie débutant par des déclarations d'ordre général suivies d'un examen détaillé des cinq propositions tendant à améliorer le financement de l'OMS, telles que présentées dans le document EBPBAC/EXO2/2 :

Proposition 1 – L'ensemble du budget programme est approuvé par l'Assemblée mondiale de la Santé pour assurer l'alignement des ressources disponibles sur les priorités et les résultats escomptés acceptés d'un commun accord.

Proposition 2 – Des mécanismes sont étudiés pour faciliter la réception de contributions fixées supplémentaires à court terme et augmenter les contributions fixées à long terme.

Proposition 3 – Un dialogue sur le financement est mis en place et l'on cherche à obtenir des fonds pluriannuels correspondant au programme général de travail.

Proposition 4 – La coordination de la mobilisation des ressources, de la gestion des ressources, des contrôles financiers internes et de la notification est renforcée.

Proposition 5 – Des solutions sont étudiées pour élargir la base des donateurs de l'OMS.

[1] Voir le document EB131/2012/REC/1.

Point 2 de l'ordre du jour **Options pour améliorer la transparence, la prévisibilité et la flexibilité du financement de l'OMS** (document EBPBAC/EXO2/2)

Proposition 1

4. Les États Membres ont souligné qu'il était important d'approuver le budget programme dans son ensemble, en insistant sur l'avantage à tirer de l'approbation du budget programme du point de vue de la surveillance accrue de l'Organisation par les États Membres, et ont demandé des éclaircissements sur les incidences juridiques pour les États Membres concernant le financement du budget. Le Directeur général a précisé que l'obligation juridique incombant aux États Membres restera limitée aux contributions fixées, en vertu de l'article 56 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé. Les États Membres ont également demandé que des informations complémentaires leur soient communiquées concernant les modifications qu'il faudrait éventuellement apporter à la résolution sur le budget, aux Règles de Gestion financière et au Règlement financier au moment d'approuver le budget programme. Le Directeur général a répondu que ces informations pourront être communiquées au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration et au Conseil exécutif en janvier 2013.

5. Les États Membres ont noté qu'en plus d'un budget programme réaliste et chiffré, des informations financières sur les recettes disponibles et les déficits de financement devraient être communiquées à l'Assemblée au moment de l'approbation du budget programme. Les États Membres ont en outre souligné qu'il était nécessaire de continuer de suivre la mise en œuvre du budget programme par l'intermédiaire des réunions ordinaires des organes directeurs de l'OMS.

Proposition 2

6. Au cours des débats sur la proposition 2, les États Membres ont souligné que la formulation employée pour décrire les deux éléments distincts la composant manquait de clarté, ce dont le Secrétariat a convenu. Les États Membres ont donc examiné séparément les deux éléments en question, à savoir : i) un supplément volontaire à court terme apporté aux contributions fixées, et ii) une augmentation à long terme des contributions fixées. S'agissant du premier élément, les États Membres ont soutenu l'idée d'étudier des mécanismes pour faciliter la réception d'un supplément que les États Membres qui le souhaitent apporteraient volontairement aux contributions fixées. En ce qui concerne le deuxième élément, même si les États Membres ont exprimé des points de vue divergents sur l'augmentation des contributions fixées, les États Membres ont été d'accord pour estimer que l'on pourrait envisager une possible augmentation des contributions fixées à long terme.

Proposition 3

7. Les États Membres se sont félicités du dialogue sur le financement et ont souligné l'importance de la transparence en matière de financement que permettrait d'assurer le processus proposé ainsi que d'autres mesures entreprises dans le cadre de la réforme de l'OMS. Ils ont noté que, pour faciliter le dialogue sur le financement, il faudrait disposer d'un budget réaliste indiquant les coûts, ainsi que d'informations pertinentes sur les recettes disponibles et les dépenses. Les États Membres ont également noté combien il était important que des éclaircissements soient apportés sur le calendrier, la logistique et la participation au dialogue sur le financement. Ils ont souligné l'importance de la participation des organes directeurs à l'examen des ressources disponibles et, le cas échéant, à l'examen de la réaffectation et de la reprogrammation. À cet égard, certains États Membres ont

suggéré que la première Assemblée de la Santé d'un exercice biennal pourrait jouer un rôle important dans l'approbation des résultats du dialogue sur le financement.

8. Les États Membres ont également soulevé des questions concernant la façon dont le compte de contributions volontaires de base et les contributions fixées seraient alloués pendant le dialogue sur le financement et concernant les stimulants qui seraient utilisés pour encourager la flexibilité du financement. Le Directeur général a reconnu la confiance que manifestent les États Membres envers l'Organisation en apportant des financements à objet non désigné au compte de contributions volontaires de base. Elle a expliqué que les contributions fixées et le compte des contributions volontaires de base doivent être utilisés de façon stratégique pour financer, par exemple, des fonctions et des activités indispensables à la mission de l'OMS.

Proposition 4

9. Les États Membres ont appuyé cette proposition et noté que les mesures en train d'être appliquées par le Secrétariat pour améliorer la coordination de la mobilisation des ressources, de la gestion des ressources, des contrôles financiers et de la notification sont essentielles pour améliorer le financement. Ils ont souligné qu'une mobilisation des ressources et une gestion des ressources coordonnées constituent des éléments fondamentaux de l'ensemble des mesures visant à améliorer le financement ainsi que de la réforme de l'OMS dans son ensemble. Les États Membres ont également fait valoir que l'évaluation était un volet central pour améliorer le financement de l'OMS.

10. Les États Membres ont salué l'approche d'une notification en temps réel par voie électronique sur le Web en matière de ressources comme l'a présentée le Secrétariat et souhaitaient voir la version de ce portail de l'OMS le plus rapidement possible. Ils ont également appuyé les initiatives supplémentaires à prendre concernant les contrôles financiers, en particulier la création de l'unité sur les risques et la conformité réglementaire.

11. Les États Membres ont demandé des éclaircissements supplémentaires concernant la mobilisation coordonnée des ressources, en particulier parce qu'elle intéresse les trois niveaux de l'Organisation. Le Directeur général a expliqué que la mobilisation des ressources se poursuivrait aux trois niveaux de l'Organisation mais qu'elle serait désormais menée de façon coordonnée dans le contexte du budget programme approuvé, avec l'élaboration coordonnée de propositions associant tous les niveaux de l'Organisation.

Proposition 5

12. Les États Membres se sont félicités de cette proposition mais ont fait observer qu'il ne fallait en aucun cas compromettre l'intégrité, l'indépendance et la primauté des États Membres dans la gouvernance de l'OMS et la prise de décisions. S'ils ont encouragé le Directeur général à continuer d'étudier des solutions pour élargir la base de donateurs de l'OMS afin de réduire le risque financier pour l'OMS, en mettant particulièrement l'accent sur les contributions des États Membres, ils ont également noté que l'enveloppe budgétaire devrait demeurer stable.

13. S'agissant des acteurs non étatiques, les États Membres ont souligné qu'il fallait faire preuve de prudence eu égard à l'engagement de ces entités, qui devrait se fonder sur la transparence. En particulier, en ce qui concerne les entités commerciales privées, il a été relevé qu'en mai 2013 le Conseil exécutif examinera une politique d'engagement avec les entités commerciales privées, conformément à la demande formulée à la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé. Les

États Membres ont souligné que l'engagement des entités commerciales privées en vue d'élargir la base de donateurs de l'OMS devrait être guidé par cette politique.

Décisions du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration

Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration, ayant examiné les propositions visant à améliorer le financement de l'OMS,[1]

A DÉCIDÉ :

1) de recommander au Conseil exécutif de proposer à l'Assemblée de la Santé que l'ensemble du budget programme soit approuvé par celle-ci ;

2) de prier le Directeur général de communiquer au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration, ainsi qu'au Conseil exécutif à sa session de janvier 2013, des informations supplémentaires sur un projet de résolution précisant les modalités d'approbation de l'ensemble du budget programme, ainsi que des renseignements sur les modifications aux Règles de Gestion financière et au Règlement financier en rapport avec la proposition 1 ;

3) de prier le Directeur général d'examiner l'opportunité du versement volontaire par les États Membres d'un supplément aux contributions fixées, d'étudier les options permettant d'inciter au versement de fonds à objet non désigné, et de faire rapport à ce sujet au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration en mai 2013 ;

4) de recommander au Conseil exécutif de proposer à l'Assemblée de la Santé d'instaurer un dialogue sur le financement du budget programme conformément au calendrier fixé dans le document EBPBAC/EXO2/2, et prié le Directeur général de donner de plus amples informations sur la logistique et la participation en lien avec le dialogue sur le financement à la cent trente-deuxième session du Conseil exécutif en janvier 2013 ;

5) d'accueillir favorablement les mesures que le Directeur général a prises en vue de renforcer la coordination de la mobilisation des ressources, la gestion des ressources, les contrôles financiers internes et la notification, et de prier le Directeur général de rendre compte périodiquement des progrès accomplis au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration ;

6) de recommander au Conseil exécutif de proposer à l'Assemblée de la Santé que des solutions soient étudiées afin d'élargir la base des donateurs de l'OMS, une importance particulière étant accordée aux États Membres, aux organisations internationales et aux fondations philanthropiques. Comme cela a été signalé, l'engagement d'autres acteurs non étatiques, entités commerciales privées en particulier, afin d'élargir la base de donateurs de l'OMS sera envisagé dans le cadre d'une politique révisée qui sera présentée pour discussion et débat au Conseil exécutif en mai 2013.

[1] Document EBPBAC/EXO2/2.

Point 3 de l'ordre du jour Examen des questions soulevées lors des débats des comités régionaux concernant le projet de douzième programme général de travail et le projet de budget programme 2014-2015

14. Les États Membres ont accueilli favorablement l'exposé du Secrétariat sur les questions soulevées lors des débats des comités régionaux concernant le projet de douzième programme général de travail et le projet de budget programme 2014-2015. Ils ont noté que les travaux relatifs au renforcement de la chaîne de résultats, à l'établissement des priorités, à l'élaboration du budget, à l'intégration des contributions de pays (planification ascendante) et à l'appréciation de l'exécution seront une étape importante pour faire en sorte que le budget programme soit le principal instrument d'obligation redditionnelle guidant l'action de l'Organisation. Ils ont encouragé le Secrétariat à poursuivre ses travaux en vue de tenir compte de ces éléments dans les versions ultérieures de ces documents.

Point 4 de l'ordre du jour Adoption du rapport et clôture de la réunion

15. Le Comité a adopté son rapport.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

16. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du rapport et à examiner les recommandations du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration figurant dans les décisions énumérées à la section concernant le point 2 de l'ordre du jour.

= = =